

Bilan simplifié de la section HERAULT pour l'année 2023

Bilan simplifié avant répartition des organisations syndicales

Bilan simplifié avant répartition							
actif	N			N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	net	net			
Actif immobilisé(1)	0	0	0	0	Fonds syndicaux	13628	13628
actif incorporel	0	0	0	0	Réserves	0	0
actif corporel	0	0	0	0	report à nouveau	7585	7179
actif financier	0	0	0	0	Résultat	-2168	406
					Total(1)	19045	21213
Actif circulant(2)	0	0	0	0	Provisions(2)	0	0
stock et fournitures	0	0	0	0	Fonds dédiés(3)	0	0
créances	0		0	0	dettes financières	0	0
Disponibilités(3)	19045		19045	21213	Dettes diverses	0	0
					Total(4)	0	0
Comptes de régularisation(4)	0			0	Comptes de régularisation(5)	0	0
total(1+2+3+4)	19045	0	19045	21213	total(1+2+3+4+5)	19045	21213

Compte de résultat simplifié des organisations syndicales

Compte de résultat simplifié					
Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation(1)	12883	7743	Produits d'exploitation(1)	11588	8111
achats	158	213	Cotisations	4684	5640
autres charges externes	0	0	Subventions	0	0
autres services extérieurs	6644	4606	Autres produits	30	0
Impôts et taxes	0	59	Transfert de charges	6874	2471
Charges de personnel	0	0	Reprises des amortissements et provisions	0	0
Autres charges	6081	2864			
Dotations aux amortissements et provisions	0	0			
Charges financières(2)	0	0	Produits financiers(2)	327	38
Charges exceptionnelles(3)	1200	0	Produits exceptionnels(3)	0	0
Engagements à réaliser sur contribution de financement(4)		0	Contribution de financement report des ressources non utilisés des exercices antérieurs(4)	0	0
total(1+2+3+4)	14083	7743	total(1+2+3+4)	11915	8148
Solde créditeur:Excedent	0		Solde débiteur:Déficit	-2168	

ANNEXE DES COMPTES

FO COM Syndicat de HERAULT **Exercice clos au 31 décembre 2023**

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 19 045 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de 2 168 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

1 : PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du Syndicat.

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Spécificité liée à la comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Il en est de même de la comptabilisation des produits relatifs aux prestations annexes à la cotisation.

2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Néant

Disponibilités

Les sommes disponibles en banque ou en caisse ont été valorisées à leur valeur nominale.

3 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

4 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

5 : RESSOURCES DE L'ANNÉE

Ressources à retenir pour la détermination des seuils.

- Voir document annexe

6 : CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DE FINANCEMENT

Néant

7 : ACTIONS DE SOLIDARITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Néant

8 : CONTRIBUTIONS EN NATURE

Les mises à disposition de personnes dont bénéficie le syndicat représentent :

- 2 salariés dont :
 - 1 employé : secrétaire départementale adjointe
 - 1 cadre : secrétaire départemental

Bilan des ressources de la section HERAULT pour l'année 2023

Ressources de l'année 2023	
Cotisations reçues.....	4 684,04 €
Reversement de cotisations.....	5 907,44 €
Subventions reçues.....	0,00 €
Autres produits d'exploitation perçus.....	29,65 €
Produits financiers perçus.....	327,24 €
Total des ressources.....	-866,51 €